LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
Numéro	Affectation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Accès Brivet - Sentier piéton	*Commune*	21137
2	Sentier piéton	*Commune*	18748
3	Elargissement de voie	*Commune*	116
4	Aménagement de voirie - la Herviais	*Commune*	1702
5	Aménagement de voirie - le Hainguet	*Commune*	509
6	Aménagement de voirie	*Commune*	892
7	Aménagement de visibilité de carrefour	*Commune*	90
8	Liaison piétonne	*Commune*	804
9	Aménagement et sécurisation de carrefour	*Commune*	371
10	Aire de stationnements	*Commune*	1802
11	Accès viaire pour désenclaver les fonds de jardin	*Commune*	628

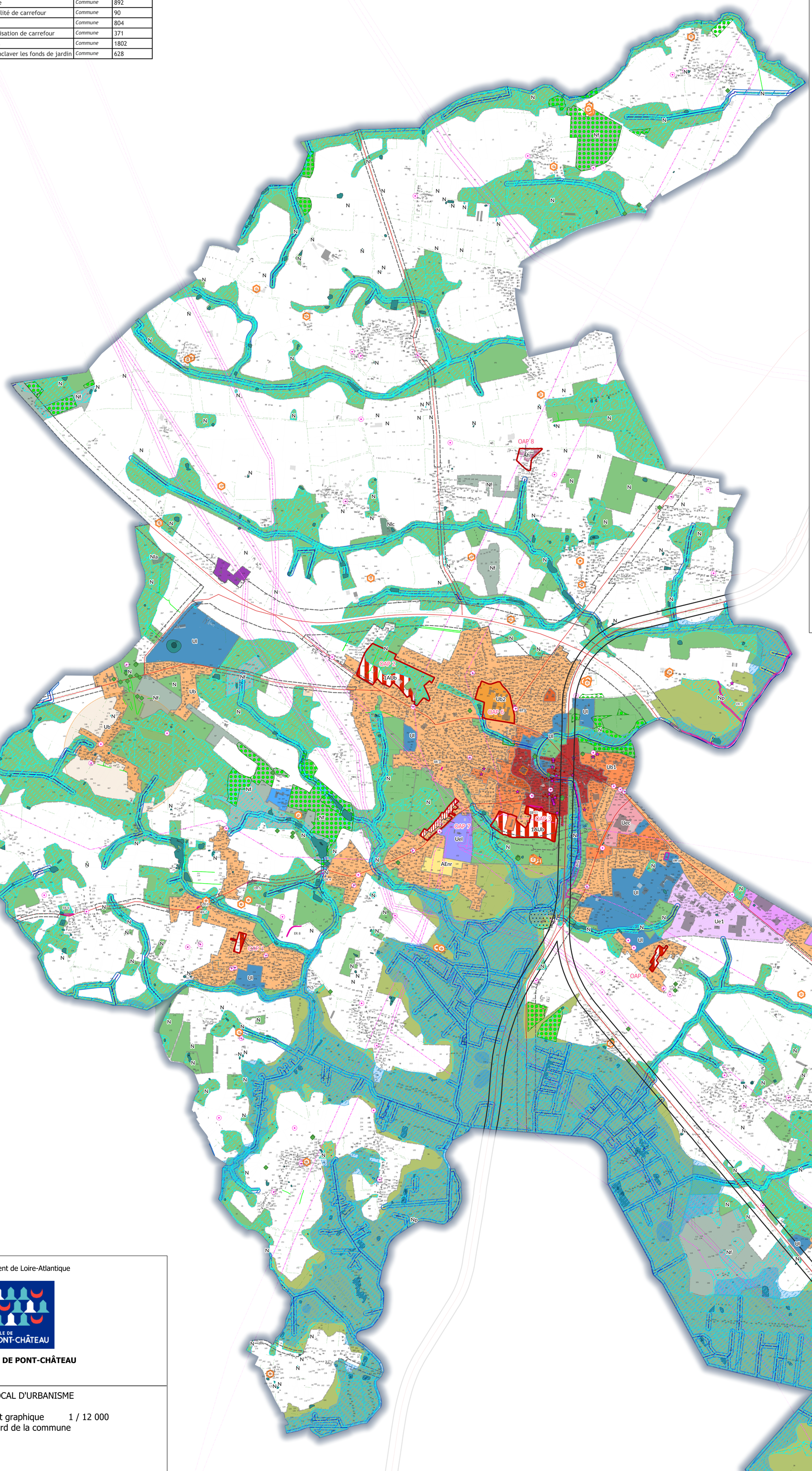

ZONAGE

Zones urbaines et à urbaniser

- 1AUb : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation économique
- 1AUea : Zone à urbaniser à vocation économique artisanale
- 2AUb : Zone à urbaniser à vocation d'habitat à long terme
- 2AUe : Zone à urbaniser à vocation économique à long terme
- Ua : Zone urbaine centrale
- Ub : Zone urbaine à vocation principale d'habitat
- Ub1 : Zone urbaine de densité moyenne
- Ub2 : Zone en renouvellement urbain à forte densité
- Ub3 : Zone urbaine de forte densité
- Ue : Zone d'activité économique et industrielle (ZAC de L'Abbaye)
- Ueb : Zone économique de Beaulieu
- Uec : Zone à vocation commerciale le long de la RD 773
- Ue1 : Zone d'activité économique à proximité du bourg (Landas)
- Uel : Zone destinée aux équipements d'intérêt collectif de nature industrielle
- Ul : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de loisirs
- Ulb : Secteur a vocation de développement des activités du centre de soin

Zones agricoles et naturelles

- A : Zone agricole
- AEnr : Zone agricole destinée à accueillir un projet photovoltaïque
- Ah : Zone agricole destinée à être réhabilitée
- Ar : Activité rurale en zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nf : Zone naturelle forestière
- Nl : Zone naturelle de loisirs et autres
- Nla : Aire d'accueil des gens du voyage
- Nlc : Aire naturelle de camping
- Np : Zone naturelle de stricte protection

PRESCRIPTIONS

Prescriptions liées à la protection de la trame verte et bleue

- Élément linéaire protégé au titre de l'article L151-23
- Espace vert protégé
- Autre mares, réservoirs et retenues d'eau
- Marge de recul aux abords des cours d'eau (20 mètres)
- Mares à herbiers aquatiques patrimoniaux protégées
- Cours d'eau protégé
- Arbre remarquable
- Zone humide protégée
- Espace boisé classé

Autres prescriptions

- Linéaire commercial renforcé
- Linéaire commercial simple
- Batiment d'interet patrimonial
- Petit patrimoine protégé
- Batiment susceptible de changer de destination
- Emplacement réservé
- Secteur à vocation commerciale
- Règles d'implantation des constructions (marges de recul)
- Périmètre comportant des Orientations d'amenagement et de programmation

A TITRE INFORMATIF

- Monument historique
- STEP et périmètre de protection de 100m
- Servitude d'utilité publique I4 Lignes à haute tension
- Ligne de chemin de fer
- Routes principales

Département de Loire-Atlantique

VILLE DE PONT-CHÂTEAU

COMMUNE DE PONT-CHÂTEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2.0 - Règlement graphique 1 / 12 000
Plan Nord de la commune

PLU approuvé le

Origine DGFip Cadastre - Droits de l'Etat réservés - 2023

Novembre 2025

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
106A rue Eugène Pottier 35 000
RENNES
Tel : 02 99 79 28 19
Prigent & Associés